

les archives du ministère des Pêcheries avaient manifesté quelque intérêt à la question, qu'il leur serait donné l'occasion de présenter leurs observations. On a effectivement profité de cette occasion. Le problème a été examiné sous tous ses angles.

Il n'y a rien dans le projet de loi qui ne se trouve déjà au traité, outre les dispositions indispensables pour donner à ce dernier force de loi. La chose a été approuvée par le comité et il est bien inutile que le même comité recommence la même besogne.

Les pêcheries du Pacifique ont besoin d'être ainsi protégées contre celles du Japon. Les pêcheurs de la côte ouest ont besoin de cette précision apportée par le comité en ce qui concerne le statut juridique de la pêche hauturière et de la pêche dans les eaux canadiennes ou américaines. Si nous ne ratifions pas le traité en ce moment, il faudra bien que nous y venions plus tard, faute de quoi nous nous trouverons obligés de tout recommencer et de négocier un nouveau traité. A tout événement, chaque délai d'un mois constitue pour ceux que le traité exclue, un invitation à profiter de ce loisir que nous leur accordons.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, j'appuie la demande qui a été faite par l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) et par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), à savoir que le bill à l'étude soit déferé au comité permanent de la marine et des pêcheries. Le comité pourrait siéger la semaine prochaine, de sorte qu'il n'y aurait aucun délai. De toute façon, les bills ne seront pas sanctionnés avant quelques semaines et, du fait même que le bill n'est pas seulement la convention mais qu'il renferme aussi diverses dispositions visant la mise en vigueur de la convention, il s'ensuit, je crois, qu'il convient de déferer le bill au comité.

M. MacDougall: Pourquoi?

M. Green: Cela est particulièrement important, car il y a deux ou trois semaines, nous avons étudié à la Chambre une nouvelle loi connue sous le titre de Loi sur la protection des pêcheries côtières et les dispositions de la loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord devraient être soigneusement rédigées de manière à cadrer avec la loi sur la protection des pêcheries côtières. Je crois que c'est en envoyant le bill au comité qu'on y réussira le mieux. Après tout, pourquoi ce comité si les bills comme celui-ci ne lui sont pas déferés pour étude?

M. Applewhaite: Le comité l'a étudié.

[M. Applewhaite.]

M. Green: Je suis sûr que le comité étudierait le bill très attentivement et que, de façon générale, le résultat serait à l'avantage de tous les intéressés.

L'honorable député de Skeena (M. Applewhaite) s'est exprimé avec une certaine chaleur, sans doute parce qu'il lui a été difficile de faire admettre sa thèse par les pêcheurs de la Colombie-Britannique.

M. Applewhaite: Oh! non.

M. Green: A mon sens, il a sensiblement affirmé sa thèse en s'en prenant à l'honorable représentant de Nanaïmo.

M. Applewhaite: Je ne m'en suis pas pris à l'honorable député.

M. Green: En somme, pour autant que je sache (et un assez grand nombre de gens m'en ont parlé), personne, sur le littoral, n'a prétendu que ce traité était parfait.

M. Stuart (Charlotte): L'honorable député de Skeena ne l'a pas prétendu, lui non plus.

M. Green: Tous ceux qui m'en ont parlé s'accordent à reconnaître que le traité est, à leurs yeux, insuffisant. Et l'honorable représentant de Skeena n'a pas arrangé les choses en bousculant l'honorable député de Nanaïmo, en raison de certaines paroles que ce dernier a prononcées sur le littoral.

M. Pearkes: Ou qu'il est censé avoir prononcées.

M. Green: Oui. Nombreux sont les problèmes que ne règle pas le traité à l'étude. Je puis mentionner, par exemple, les pêches autres que celles du flétan, du hareng et du saumon. La situation des pêcheurs canadiens, à l'égard de ces autres pêcheries, n'est point améliorée par ce traité. J'ai, par ailleurs, lu avec intérêt dans les journaux de la semaine qui vient de s'écouler, que la flotte japonaise de pêche au crabe va se mettre en route pour les eaux de l'Alaska.

J'ai sous les yeux la *Province* de Vancouver, du 28 mars, qui contient une dépêche de Tokyo:

Une flottille de pêche au crabe, se composant de 13 bâtiments, va prendre la mer dans quelques jours; ce sera la première expédition de pêche que le Japon aura entreprise après la guerre dans la baie de Bristol (Alaska).

Rien ne peut empêcher les Japonais de pêcher le long de la côte de la Colombie-Britannique; rien ne peut les empêcher d'attrapper des crabes dans le détroit d'Hécate ou dans n'importe quel secteur de notre littoral qui n'est pas officiellement classé parmi les eaux territoriales.

C'est là un problème qui reste à régler et c'est une autre chose encore qui provoque, le long du littoral, une grande anxiété. Le